

Date de dépôt : 28 septembre 2015

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 1 395 000 F en vue de l'aménagement du poste de police de la Servette à la route de Meyrin

Rapport de M. Yvan Zweifel

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie à une reprise, sous la présidence de M^{me} Bénédicte Montant, le 22 septembre 2015, pour traiter du PL 11686 qui a pour but d'ouvrir un crédit d'investissement de 1'395'000 F en vue de l'aménagement du poste de police de la Servette à la route de Meyrin.

Le procès-verbal a été tenu par M. Sébastien Pasche, que le rapporteur remercie vivement pour son travail.

Audition du conseiller d'Etat Pierre Maudet

La commission des travaux a reçu Monsieur le conseiller d'Etat Pierre Maudet, accompagné de MM. Reyfer, Moraga et Chobaz. Pour M. Maudet, le poste de police de la Servette est aujourd'hui exigü, inadapté au quartier et cher en termes de location. En 2012, une opportunité d'acquérir des locaux de plein pied sur la route de Meyrin s'est présentée et le département a sauté sur cette occasion. Il souligne que ce site va permettre d'intervenir à la fois sur les quartiers périurbains de Vernier et de Meyrin de même qu'au centre-ville. Le but est de pouvoir équiper et occuper les locaux au mois de mai 2016.

M. Reyfer indique ensuite à la commission que l'objet du projet de loi vise avant tout à équiper ce poste. Il observe qu'il s'agit d'une acquisition de l'Etat, raison pour laquelle un projet de loi spécifique est ici nécessaire.

L'équipement visé concerne l'informatique, l'ameublement et différents éléments techniques. M. Reyfer précise que 245'000.- sont destinés à l'informatique et 1'150'000.- pour l'ameublement et les équipements. Il précise encore qu'il est indispensable que le poste soit équipé et mis en service en mai 2016, car l'ancien poste doit être rendu à son propriétaire, déséquipé, en septembre 2016. Il explique que l'ensemble du rez-de-chaussée a été acheté par la police et précise qu'il y a deux parties distinctes : un poste de police de proximité et un groupe de suivi judiciaire, avec 14 violons, des salles d'auditions et les postes de travail des policiers. Par ailleurs, le poste de police de proximité permettra de faire travailler entre 20 et 30 personnes avec une partie commune de repos, de cuisine et de cafétéria. Il explique que le groupe de suivi judiciaire est une semi-nouveauté qui fait suite au concept mis en place au poste de Lancy-Onex et qui, selon lui, a fait toutes ses preuves en permettant aux policiers de gagner du temps. Concernant le sous-sol, une partie de l'acquisition est constituée de vestiaires, de places de parking ainsi que de l'arrivée sécurisée des véhicules transportant les détenus. Il indique enfin que l'ancien mobilier du poste de la Servette sera remis au garde-meuble de l'Etat et que les anciens ordinateurs du poste seront mis à disposition d'autres services de l'Etat par l'entremise de la DGSJ.

A la question d'un commissaire (UDC) qui souhaite s'assurer que l'Etat sera bien le propriétaire des locaux, il lui est répondu que trois des quatre modules acquis seront de la propriété de l'Etat et que l'ancien poste sera restitué à son propriétaire.

Sur cette question, M. Chobaz précise à la commission que cette acquisition a été intégrée dans le cadre de la loi 10775 votée par le Grand Conseil et que le Conseil d'Etat a donc décidé de recourir à cette loi pour financer l'acquisition de ces locaux. Il indique ensuite que l'immeuble de logements en question est construit par un syndicat mené par la FPLC, qui détient 47,6 % des parts, et qu'il y a aussi deux sociétés privées qui possèdent chacune 26,2 % des parts. A la fin de l'opération, ce sont 72 logements qui surplomberont le rez-de-chaussée et le sous-sol du poste de police. Deux allées vont être vendues en PPE, 24 logements seront vendus à l'association du Coin de Terre, qui possédait un terrain, 24 autres logements seront vendus à des tiers et enfin les derniers 24 logements seront repris d'une part par la Fondation HBM Jean Dutoit (12) et, d'autre part, seront propriété de Valorimmo. M. Chobaz précise enfin que l'Etat va donc se retrouver propriétaire de trois allées et louera la quatrième à Valorimmo, avec une servitude foncière qui permet de pouvoir bénéficier de manière indéfinie du rez-de-chaussée.

Le même commissaire (UDC) souhaitant également connaître le coût de l'acquisition, M. Moraga lui précise qu'il s'élève à 11'733'564.-, que la moyenne du loyer à l'Avenue Wendt était de 346 francs par m² et qu'il revient à 328 francs par m² par an à la Route de Meyrin, en comptant l'investissement et l'amortissement des intérêts annuels.

Suite à une question d'un commissaire (MCG) concernant le futur des ordinateurs, M. Reyfer lui indique qu'ils seront utilisés par d'autres services de l'Etat que la police et que c'est la DGSI qui se chargera de cela.

Concernant les sanitaires et les douches, M. Reyfer répond à un commissaire (PDC) que des sanitaires sont prévus dans les violons et à l'étage, tandis que les douches sont concentrées dans le vestiaire au sous-sol.

Un commissaire (MCG) s'inquiète de l'insonorisation des locaux pour les locataires des logements du dessus, car, selon lui, c'était un problème dans le poste actuel. M. Reyfer lui indique que les violons ont été construits en enceinte double, afin qu'il n'y ait pas de connectivité entre le violon et les tuyaux qui passent dans l'immeuble. Selon lui, cela permet de limiter largement les nuisances sonores pour les voisins.

A la question d'un commissaire (Verts) sur la surface disponible, il lui est répondu qu'il y avait à la Servette 356 m² et qu'il y en aura 1750 m² à la Route de Meyrin. En effet, la partie police de proximité est à peu près équivalente à l'ancien poste, mais il faut ajouter toute la partie suivi judiciaire.

Concernant le prix des arcades, M. Reyfer indique qu'elles sont de l'ordre de 11 millions et souligne que 5,2 millions ont servi à l'acquisition de base tandis que 5,8 millions servent à l'aménagement du poste. Il ajoute que le loyer de l'allée sera de 38'756.- alors que le loyer de la Servette s'élevait à plus de 90'000.- de location.

Le débat se poursuit au sujet de la loi 10775 et un commissaire (PS) juge à ce propos particulier que le Conseil d'Etat ait décidé d'accorder cet argent pour ce poste. Elle estime pour sa part qu'il va falloir un certain temps pour que le nouveau poste puisse devenir réellement un poste de proximité et que la construction de 14 violons est quelque chose de conséquent. Elle désire ainsi des précisions quant aux études qui ont conduit à une telle construction. Enfin, elle se demande s'il existe déjà une préparation de crédit de boucllement.

M. Chobaz lui indique que l'Etat a signé une promesse d'achat-vente, à travers un arrêté, le 26 novembre 2014 et qu'il entend signer l'acte de vente définitif dans le cadre du premier semestre 2016. Concernant la loi 10775, il précise que cette loi sert à tout sauf au logement ; en somme à acquérir un

certain nombre d'objets dans le but « d'apporter une réponse rapide à une question qui lui est posée rapidement ». Il relève par ailleurs qu'il reste quelques millions encore à disposition et que le PL de bouclement sera présenté à fin 2016.

A une autre question d'une commissaire (PS), M. Reyfer précise que le programme est constitué de deux projets en un. L'Etat a en fait monté deux projets ensemble et les deux parties vont fonctionner de manière distincte. Il précise par ailleurs que le public n'ira a priori que dans la partie dédiée à la police de proximité.

Débat

Suite à l'audition, les groupes s'expriment sur le PL11686 :

- Le groupe des Verts se demande où ont eu lieu les discussions sur l'opportunité de cette acquisition, notamment sur la décision de passer d'un poste de 300 m² à 1800 m² avec 14 violons. Il souhaite demander un préavis sur ce PL à la commission judiciaire.
- Pour le groupe UDC, toutes les informations pertinentes ont été reçues lors de l'audition et il faut aller de l'avant. Son groupe votera le PL.
- Le groupe PLR, après avoir demandé et obtenu confirmation du département que l'acquisition a été effectuée légalement via la loi 10775, votera ce PL qui répond à une attente de la population.
- Le groupe MCG ne comprend pas l'attribution des Verts et ne voit pas l'intérêt de demander un préavis à la commission judiciaire, ce qui serait une perte de temps. Son groupe votera également ce PL.
- Une commissaire (PS) s'étonne que les députés n'aient eu aucune information sur le projet qui semble pourtant déjà bien avancé. Elle estime qu'il est prématuré de voter le PL trop vite, car elle considère qu'il y a encore des questions à poser, notamment au niveau des coûts liés au personnel. Elle propose que le département revienne une seconde fois afin de répondre à d'autres questions.
- Le groupe Ensemble à Gauche indique que le poste de police était déjà en mauvais état il y a 10 ans. Il se demande pourquoi il n'y a pas de possibilité d'obtenir des arrangements avec la FPLC. Pour lui, ces bâtiments appartiennent déjà à la collectivité et il n'est donc pas normal de devoir en faire l'acquisition. Par ailleurs, il juge la méthode quelque peu cavalière. Concernant les ordinateurs de l'Etat, le groupe estime qu'ils ne sont actuellement pas utilisés à leur juste mesure et donc qu'il n'est pas forcément nécessaire de devoir tous les remplacer compte tenu

de l'usage que l'on en fait. Néanmoins, le groupe n'est pas contre le projet d'un nouveau poste de police.

- Le groupe PDC est étonné des réactions de certains, car il lui semble pour sa part que le projet n'est pas parachuté et qu'il fait suite à une motion invitant le Conseil d'Etat à trouver de nouveaux locaux pour le poste de police de la Servette. Le groupe PDC votera ce PL.

Concernant la loi 10775, un commissaire (UDC) souligne que l'on va bientôt arriver à la fin du crédit de 30 millions et il se demande donc si un crédit suivant va être présenté. M. Rosset lui répond qu'un PL de bouclage arrivera prochainement et qu'ensuite un nouveau crédit de même nature devrait voir le jour.

La présidente soumet au vote la demande de préavis de la commission judiciaire :

Pour : 2 (1 Ve ; 1 EAG) Contre : 9 (2 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR ; 1 PDC) Abstentions : 4 (1 MCG ; 3 S)
--

Cette demande de préavis est refusée.

La présidente soumet au vote l'audition du département :

Pour : 3 (2 S ; 1 EAG) Contre : 9 (2 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR ; 1 PDC) Abstentions : 3 (1 MCG ; 1 Ve ; 1 S)
--

Cette demande d'audition est refusée.

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL11686 :

Pour : 15 (3 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve ; 3 S ; 1 EAG) Contre : 0 Abstentions : 0

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

La présidente passe donc au deuxième débat et au vote article par article du PL11686.

Titre et préambule

La présidente met aux voix le titre et le préambule.

Pas d'opposition, le titre et le préambule sont adoptés.
--

Article 1 – Crédit d'investissement

La présidente met aux voix l'article 1.

Pas d'opposition, l'article 1 est adopté.

Article 2 – Planification financière

La présidente met aux voix l'article 2.

Pas d'opposition, l'article 2 est adopté.

Article 3 – Amortissements

A une question sur la durée de l'amortissement prévu posée par un commissaire (EAG), M. Rosset indique qu'il est prévu que l'amortissement de l'informatique se fasse sur 5 ans et celui du mobilier et de l'équipement sur 15 ans, une fois le bien mis en service.

La présidente met aux voix l'article 3.

Pas d'opposition, l'article 3 est adopté.

Article 4

La présidente met aux voix l'article 4.

Pas d'opposition, l'article 4 est adopté.

PL11686 dans son ensemble

La Présidente met aux voix le PL11686 dans son ensemble.

Pour :	14 (3 MCG ; 2 UDC ; 4 PLR ; 1 PDC ; 1 Ve ; 2 S ; 1 EAG)
Contre :	0
Abstention :	1 (1 S)

Conclusion

La majorité des commissaires présents a reconnu l'intérêt de ce crédit d'investissement et enjoint le Grand Conseil à en faire de même en votant ce PL 11686.

Projet de loi (11686)

ouvrant un crédit d'investissement de 1 395 000 F en vue de l'aménagement du poste de police de la Servette à la route de Meyrin

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global de 1 395 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'acquisition du mobilier, des équipements, du matériel informatique et des logiciels pour le poste de police de la Servette à la route de Meyrin qui sera mis à disposition début 2016.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2015. Il est inscrit sous la politique publique H « Sécurité et population » et les rubriques suivantes :

– Equipement informatique (04.11.506001)	245 000 F
– Ameublement, équipement (04.04.506000)	1 150 000 F
Total	1 395 000 F

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est portée au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.